

AIDE-MÉMOIRE

Conditions d'embauche détaillées au poste d'instructeur de natation (m/f/x) sous le statut du salarié, à temps plein et à durée indéterminée

Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement l'aide-mémoire avant de postuler pour le poste susmentionné.

Missions:

- Vous êtes chargé de la surveillance, du sauvetage et de la gestion des bassins
- Vous participez à l'encadrement de la natation scolaire
- Vous participez à la sécurité, l'entretien des lieux, du matériel et à la maintenance des bassins

Profil:

- Être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale.
- Disposer d'aptitudes en travail d'équipe.
- Avoir le sens de la communication.
- Maîtriser les langues usuelles du pays et connaître les outils informatiques MS Office.
- Particularités du poste :
 - mobilité des horaires
 - congés à prendre pendant les vidanges des bassins
 - flexibilité

La rémunération se fait d'après les stipulations du contrat collectif des ouvriers de l'Etat du 11 février 2021, carrière E.

Documentation:

- Demande écrite avec précision du poste brigué;
- Extrait récent de l'acte de naissance;
- Extrait récent du casier judiciaire n° 3 (moins de 2 mois);
- Notice biographique (CV) détaillée avec photo récente;
- Copie des diplômes et certificats d'études;
- Pour les candidats sans expérience professionnelle : relevé des notes obtenues pendant l'apprentissage
- Certificat d'affiliation du centre commun de la sécurité sociale (CCSS);

Pour des informations supplémentaires, les personnes intéressées pourront s'adresser à la gestionnaire de piscine (Tel. 325023-820).

Les candidats sont invités à adresser leur candidature écrite, accompagnée des pièces justificatives, au Collège des bourgmestre et échevins, à l'attention du service du personnel, B.P. 93, L-7501 Mersch, pour le vendredi, **23 octobre 2026 au plus tard**. Les candidatures peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : rh@mersch.lu.

Mersch, le 18 septembre 2026
le collège des bourgmestre et échevins
Michel Malherbe, bourgmestre
Abby Toussaint, échevin
Henri Krier, échevin
Daniel Marques, échevin